



# Transformation de l'offre : pour une transition inclusive réussie

**16** ans après la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », il semblerait que l'accompagnement des personnes en situation de handicap en France soit arrivé à un tournant.

Transition inclusive, réforme des financements dédiés au système de solidarité, transformation de l'offre et évolution des prestations pour une meilleure adéquation au parcours des personnes... Au-delà des enjeux d'équité en matière de financement pour les familles et d'innovation dans les réponses proposées, il s'agit surtout d'aller vers un accompagnement plus individualisé. Pour cela, la personne en situation de handicap doit être placée au cœur du processus de décision la concernant, quelles que soient ses capacités. Une évolution en adéquation avec le « cap inclusif » défini par le Projet associatif 2017-2022 de notre Association.

Pour relever ces défis, l'Adapei 69 s'adapte, en développant des solutions nouvelles, plus souples, basées sur une plus grande modularité de l'offre au sein de ses services et établissements, en lien avec tous les acteurs de l'accompagnement.

Parmi les chantiers à mener, citons les dispositifs d'inclusion en matière de scolarisation et d'habitat, le développement de solutions d'accueil temporaire, l'accompagnement à l'auto-détermination, la pédagogie de la vie autonome pour ceux qui le souhaitent... Citons aussi la poursuite de dispositifs associatifs récents tel que le service CONNECT pour accompagner les personnes à l'emploi en milieu ordinaire ou la Plateforme compétences et apprentissages pour faciliter la transition IME/Esat.

Avec ce dossier spécial, nous vous aidons à comprendre cette transformation et à décoder les nouvelles modalités d'accompagnement.

## ↓ LE SAVIEZ-VOUS ?

### Vers une réforme du modèle de tarification des établissements et services

La réforme du modèle de tarification des établissements et services, également appelée SERAFIN-PH, est l'une des composantes importantes de la transformation de l'offre médico-sociale.

Il s'agit de développer un système de financement en lien avec les besoins et le parcours de vie des personnes accompagnées, permettant de valoriser une palette de solutions beaucoup plus diversifiées et plus souples qu'actuellement, avec une attention particulière pour les personnes avec les besoins les plus complexes. Par exemple, une personne doit pouvoir cumuler un accompagnement en accueil de jour et une prise en charge en internat de manière séquentielle, dans les moments où elle en a besoin. Et cela sans frein administratif ou financier.

Les associations du Mouvement et l'Unapei elle-même, qui participe aux travaux en cours auprès du Gouvernement, restent très vigilantes quant à construction d'un modèle équitable, qui prenne en compte les besoins de chacun.

# Sur les chemins de l'école inclusive

## Entre opportunité et risques d'exclusion



L'enfance est une étape cruciale dans un parcours de vie à construire, pour l'enfant comme pour sa famille. Ce parcours doit être le plus souple possible, garantissant l'accès à une scolarité adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant.

### LE SAVIEZ-VOUS ? ↓

- Tous les **IME** (Instituts médico-éducatifs) de l'Adapei 69 disposent d'unités d'enseignements intégrées. Elles permettent de scolariser une grande proportion d'enfants, y compris ceux avec les déficiences les plus sévères, mais sur des durées parfois très courtes.
- Les **SESSAD** (Services d'éducation spéciale et de soins à domicile) ont plus que jamais un rôle à jouer dans ce tournant inclusif. Destinés à accompagner des enfants et adolescents en « milieu ordinaire », ils ont pour mission de mettre en cohérence l'intervention de l'ensemble des acteurs : famille, école, AESH/AVS, enseignants référents.



### UNE ATTENTE FORTE DES FAMILLES

La récente loi 2019-791 du 26 juillet 2019 introduit la notion « **d'école de la confiance** », visant à assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves, en prenant en compte les singularités et les besoins éducatifs particuliers. Une ambition qui répond à un souhait très fort et légitime de la part des familles que leurs enfants puissent grandir et être éduqués comme tous les autres enfants.

### UN DÉFI POUR LA SOCIÉTÉ

Plus qu'un concept, la construction d'une « école inclusive » représente un défi majeur pour l'ensemble de la société : éduquer les jeunes générations à construire **une société du « vivre ensemble »**, où chacun peut trouver sa place, quelles que soient ses différences.

L'enjeu pour les personnes en situation de handicap réside dans l'accompagnement des plus autonomes comme des plus fragiles. L'erreur serait donc de chercher à imaginer une scolarité uniforme. D'autant

que la gravité des troubles de certains rend actuellement l'inclusion impossible dans les dispositifs dits « ordinaires ». Il faut donc faire du sur-mesure !

Ne pas vouloir à tout prix « l'école pour tous », mais plutôt « une scolarisation adaptée à chacun ».

### LES CHIFFRES ET LA RÉALITÉ DU TERRAIN

Selon les chiffres communiqués par le Gouvernement en novembre dernier, le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis à l'école aurait augmenté de 7 % et le nombre d'élèves en attente d'accompagnement serait passé de 8 % à 4 % en 2019.

Mais ces chiffres positifs cachent des manques qualitatifs importants pour fournir à chacun un accompagnement adapté : enfants scolarisés quelques heures par semaine seulement, AESH ou AVS mutualisées entre plusieurs enfants, enfants contraints de rester chez eux si absence de l'AESH/AVS...



### GLOSSAIRE

- **UEE - Unités d'enseignement externalisé** : elles permettent à l'enseignant de l'IME de proposer à un petit groupe d'enfants une scolarisation dans une classe au sein d'une école ordinaire.
- **ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire** : ce sont des classes dédiées aux élèves en situation de handicap au sein d'établissements scolaires ordinaires (anciennement CLIS).
- **UEA - Unités d'enseignement adaptées** : annoncées par le Gouvernement pour la rentrée 2020, elles doivent garantir une meilleure scolarisation des enfants en situation de polyhandicap.
- **AVS/AESH - Assistant de vie scolaire/ accompagnant d'élève en situation de handicap** : ces personnes apportent une aide humaine aux enfants en milieu scolaire ordinaire, pour favoriser leur autonomie.





Sans compter que cette progression ne concerne pas les enfants polyhandicapés et porteurs d'autisme avec les troubles plus sévères, qui restent trop souvent en attente d'une solution d'accompagnement, y compris en IME, la quasi-totalité des moyens étant dirigés sur les dispositifs inclusifs.

### OFFRIR DES SOLUTIONS SUR-MESURE

Pour les enfants en situation de handicap, les conditions de réussite de cette transition inclusive sont multiples et dépendent du développement de services qui complètent les dispositifs scolaires classiques :

- **des aménagements pédagogiques individuels** : soutien d'un AESH ou AVS, aides techniques, adaptation des outils et méthodes d'enseignement...
- **un accompagnement tenant compte des spécificités de chaque enfant** : fatigabilité, soins, aide à la vie quotidienne, comportements problèmes, particularités sensorielles...

### L'ADAPEI 69 ALERTE LES POLITIQUES

Dans le cadre des élections municipales 2020, l'Adapei 69 a rencontré des candidats pour les mettre face aux difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leurs familles. Parmi les sujets abordés, celui de l'enfance et de la scolarisation, avec certaines revendications portant sur des actions directes au sein des établissements scolaires :

- **intégrer dès la conception des écoles et des collèges, la possibilité d'implanter des classes spécifiques** et de créer un lien enseignant-éducateur spécialisé, afin

d'offrir une palette d'accompagnement correspondant à la capacité d'inclusion de chaque enfant.

- **former les enseignants** à l'accompagnement du handicap, à la prévention des comportements-problèmes et à la connaissance des personnes ressources de leur territoire.

### DE PRÉCIEUX PARTENARIATS

L'Adapei 69 tisse depuis plusieurs années des partenariats étroits avec des écoles et collèges, avec le soutien de l'Éducation nationale et des communes, pour une collaboration accrue entre IME et établissements scolaires. La prochaine étape sera de doter chaque IME d'unités d'enseignement externalisé, à l'instar de la collaboration de longue date entre l'IME Les Primevères et le groupe scolaire Les Tilleuls à Charly.

Même si pour aller plus loin sur ce chemin de l'école inclusive, il faudra encore lever des barrières, liées au manque de place au sein des écoles – de la Métropole lyonnaise notamment – compte tenu d'une démographie scolaire très importante.



## POINT DE VUE

« Même si nous notons de réelles avancées en matière d'inclusion scolaire, notamment dans les petites classes, l'école catalyse les difficultés de la société française et les enfants en situation de handicap en sont les premières victimes : classes surchargées, incivilités, manque de moyens humains...

À cela s'ajoutent les besoins spécifiques de ces enfants, qu'il serait désastreux de ne scolariser que quelques demi-journées d'école par semaine pour répondre à une injonction politique, sans leur proposer un parcours adapté à leurs besoins globaux.

C'est pourquoi l'Adapei 69 et le mouvement Unapei prônent la mise en place de doubles notifications (ULIS ou scolarisation avec AESH et IME) et l'intervention de nos équipes pluridisciplinaires auprès des équipes enseignantes et des familles, comme le fait notre SESSAD, pour construire pour nos jeunes des parcours à la carte. »

- **Amélie Manto-Lebas**, Directrice générale adjointe de l'Adapei 69, Pôle Enfance, scolarisation et professionnalisation, et Pôle Accompagnement médicalisé





## C'est dit !

« Aujourd'hui, la quasi-totalité des moyens étant fléchés sur les dispositifs inclusifs, les personnes avec handicap très complexe et autisme sévère sont trop souvent les laissées pour compte de la politique inclusive. L'Adapei 69 met tout en œuvre pour accompagner les plus fragiles, dans un contexte d'insuffisance de moyens pour le secteur médico-social. »

► Marie-Laurence Madignier,  
Présidente de l'Adapei 69



# Comportements problèmes et situations complexes



## Fluidifier les parcours

**Faire évoluer l'accompagnement pour mieux répondre aux besoins des personnes, l'objectif paraît clair. La réalité est beaucoup plus dure pour ceux dont la gravité des troubles entraîne une complexification du parcours et des relations entre les différents acteurs.**

### SITUATIONS COMPLEXES, AUTISME SÉVÈRE, COMPORTEMENTS PROBLÈMES : DE QUI PARLE-T-ON ?

Le film « Hors normes » a récemment mis en lumière l'absence de solutions d'accompagnement pour certains enfants et adultes, et par ricochet pour leurs familles, du fait de la complexité de leur prise en charge : pluri-handicaps, comportements auto et hétéro-agressifs, hospitalisations récurrentes, surveillance constante... Ces personnes avec autisme sévère, déficience sévère et/ou encore maladie psychique, allient multiplicité des accompagnements (aide sociale, médico-social, sanitaire...) et personnalisation à l'extrême de leur accueil en établissement. Ils nécessitent une attention toute particulière : des professionnels en nombre

conséquent (taux d'encadrement de 1 professionnel par personne, voire 2 pour 1) et formés à des méthodes spécifiques, dans un environnement sécurisé, pour éviter toute rupture de parcours. Mais aussi des dispositifs permettant de faire face aux situations d'urgence.

### HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET SÉQUENTIEL

Les hébergements temporaires et séquentiels permettent **d'apporter de la souplesse dans des parcours souvent chaotiques**, où toute rupture de prise en charge fragilise la personne. Les places d'hébergement temporaire permettent de gérer des situations d'urgence, de transition et de soins, mais aussi de répondre à un besoin d'évaluation de la personne ou de répit des familles.



Les accueils séquentiels permettent un accueil intermittent sur une périodicité plus ou moins régulière. Il permet souvent d'alterner l'accompagnement entre différentes structures. L'IME Pierre de Lune (Saint-Priest) a par exemple été créé pour un accueil séquentiel, partagé entre plusieurs IME et/ou avec l'hôpital.

### ÉQUIPE MOBILE « GESTION DES COMPORTEMENTS PROBLÈMES »

L'équipe mobile associative « gestion des comportements problèmes », mise en place en février 2019, vise à **gérer de manière plus réactive les situations les plus difficiles**, pour des parcours de vie apaisés. Ce « plateau technique » regroupe les expertises d'1 médecin, 3 psychologues, 2 infirmiers, 1 assistante sociale, 2 éducateurs spécialisés, 2 aides-médico-psychologiques, 1 psychomotricien et 1 personne pilote.

« Quand il devient impossible, malgré les tentatives d'ajustements des pratiques habituelles, de contenir les débordements et les risques pour une personne qui manifeste des "comportements problèmes" et pour ceux qui l'entourent, l'équipe mobile peut intervenir à la demande de l'établissement. Elle apporte un regard extérieur, des ressources complémentaires, un accompagnement dans la démarche d'analyse et d'évaluation, pour aboutir à la co-construction d'un plan d'actions. Elle permet aussi une montée en compétence des équipes », explique Pierre Venditti, pilote de l'équipe mobile.

### COMMISSION

#### « SITUATIONS COMPLEXES »

La commission associative « situations complexes », se réunit une fois par mois pour traiter des situations présentant

soit un risque de rupture de parcours, souvent du fait du manque de places, soit un caractère particulièrement complexe qui rend l'accompagnement difficile, soit les deux. Qu'il s'agisse ou non de comportements-problèmes, elle a pour objectifs de :

- **améliorer la fluidité du parcours** et anticiper les ruptures,
- **partager des ressources** inter-établissements,
- porter une **approche transversale** des situations,
- avoir une vision globale des mouvements au sein de l'Association,
- apporter des **solutions innovantes, concertées et sur-mesure.**

### PRIORITÉ À LA SANTÉ

L'accès aux soins est une composante importante de l'accompagnement, d'autant plus que l'espérance de vie des personnes en situation de handicap augmente.

Pour les personnes avec les déficiences les plus lourdes, l'Adapei 69 souligne auprès de ses interlocuteurs politiques plusieurs priorités, pour éviter des situations parfois dramatiques :

- **faciliter l'accès aux soins** en développant des dispositifs spécialisés comme Handiconsult ([www.fdgl.fr/handiconsult](http://www.fdgl.fr/handiconsult)),
- redonner **plus de collaboration et de soutien entre hôpital psychiatrique et établissements** et améliorer l'accueil en psychiatrie, notamment pour les adolescents entre 16 et 18 ans pour qui aucune unité d'accueil spécifique n'existe. Un partenariat est d'ores et déjà engagé dans ce sens avec l'Hôpital Le Vinatier,
- **assouplir la question de la sectorisation géographique** dans le secteur psychiatrique.



### LA TÉLÉMÉDECINE AU SERVICE DU HANDICAP

**Grâce aux nouvelles technologies, il devient plus aisé d'adapter l'environnement aux besoins de chacun...**

L'Adapei 69 mène actuellement un projet d'expérimentation de télémédecine sur le secteur de Thizy-les-Bourgs/Amplepuis, pour faire face à l'avancée en âge des personnes accompagnées, à la non-adaptation des lieux de consultation et à la désertification médicale. Cette forme de pratique médicale à distance, qui nécessite un matériel assez léger, permettrait d'améliorer sensiblement l'accès aux soins.

« Certains résidents ont des troubles du comportement très importants à l'approche d'un rendez-vous médical. La télémédecine nous permet de leur proposer des consultations dans un cadre calme, connu et rassurant, en évitant le stress lié au déplacement et à l'attente », explique Guillaume Lafumas, Directeur du Foyer La Platière, en charge du projet d'expérimentation.



### GLOSSAIRE

- **Comportements-problèmes** : tel que définis par la Haute autorité de santé (HAS), il désigne des « comportements d'une intensité, fréquence ou durée telles que la sécurité physique de la personne ou d'autrui est probablement mise sérieusement en danger, ou des comportements susceptibles de limiter ou d'empêcher l'accès et l'utilisation des services de la cité. »
- **Réponse accompagnée pour tous** : cette démarche, portée par les MDPH, les conseils départementaux, les agences régionales de santé et les représentants de l'Éducation nationale, fait évoluer depuis 2018 (loi de modernisation du système de santé) la coordination de tous les acteurs pour construire, avec les personnes ou leur famille, un parcours d'accompagnement sans rupture et conforme à leur projet de vie.
- **PAG – Plan d'accompagnement global** : dans le cadre de la Réponse accompagnée pour tous, les personnes et leurs familles peuvent demander un PAG lorsque la décision d'orientation de la MDPH n'est pas réaliste ou réalisable, afin de co-construire une réponse adaptée.





# Logement et accompagnement à l'autonomie



## Innover et sécuriser

**Le développement de nouvelles formes d'habitat, plus autonomes, plus inclusives, fait partie intégrante de la transformation de l'offre médico-sociale. Il implique un changement de culture important.**

### DÉSIR D'AUTONOMIE

« Le travail mené au sein de l'Adapei 69 depuis plusieurs mois pour développer l'hébergement autonome répond à un désir d'autonomie de plus en plus affirmé par les personnes que nous accompagnons, en particulier les travailleurs d'Esat, qui pour beaucoup ne souhaitent plus vivre en foyer ou autre établissement collectif », explique Vincent Charrassin, Directeur général adjoint des Pôles Travail et insertion et Habitat et vie sociale.

« Sans remettre en cause la sécurité et le bien-être que leur procure leur accompagnement actuel, elles souhaitent développer les compétences leur permettant de vivre leur quotidien de manière plus individuelle, en appartement. Les publics concernés en priorité sont les salariés des Entreprises adaptées, les travailleurs d'Esat, les personnes suivies par des services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), les personnes en domicile collectif ou en foyer d'hébergement qui ont pour projet de vie une plus grande autonomie. »

### LES ENJEUX

Comme l'avait montré le séminaire sur l'habitat inclusif organisé par l'Adapei 69 en janvier 2019, en matière de logement autonome, les attentes et enjeux sont nombreux pour les personnes en situation de handicap :

- se sentir chez elles, par l'existence d'espaces privés,
- pouvoir choisir leurs activités et leur rythme de vie,
- être immergées le plus possible dans la vie sociale ordinaire,
- participer et contribuer à la vie de la cité,
- tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté.

### INVENTER DE NOUVEAUX DISPOSITIFS

Des dispositifs inclusifs alternatifs doivent être imaginés, pour permettre aux personnes d'organiser leur vie et leur accompagnement dans un cadre sécurisé hors institution, en logement individuel ou en colocation :

## C'est dit !

« J'habite en domicile collectif depuis 6 ans, je me sens en sécurité ici, pour l'instant je ne me vois pas changer, ou peut-être un logement intergénérationnel ? »

► **Christine Frasile,**  
Domicile collectif de la Résidence Plurielle

« Je vis seul dans mon appartement à Écully, avec l'appui du SAVS Pluriel. Au début je me posais des questions, j'avais peur. La solitude c'est dur, au début. Le SAVS m'aide dans les papiers, pour les rendez-vous avec les médecins. »

► **Nicolas Schmitt,**  
SAVS Pluriel, travailleur en Esat







- **l'intermédiation locative**, qui consisterait pour l'Adapei 69 à louer un appartement auprès d'un bailleur public ou privé et de le sous-louer à la personne accompagnée,
- **le bail glissant**, qui consisterait pour l'Association à sous-louer un logement ordinaire à une personne, sur une durée déterminée, avant de faire « glisser » le bail au nom de la personne,
- **l'accès à des logements ordinaires**,
- **l'achat de biens directs** par l'Adapei 69,
- **des projets mixtes** de type intergénérationnel ou projets d'habitat inclusif (voir encadré). À Mornant par exemple, un projet de places réservées dans une résidence autonomie pour personnes âgées pourrait voir le jour.

## REPENSER LA DÉMARCHÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Pour sécuriser ces parcours inclusifs, l'Association mène une réflexion sur la mise en place de services complémentaires. Parmi les axes de travail envisagés :

- créer un **service logement** avec un personnel dédié, permettant la gestion locative et les négociations avec les bailleurs sociaux, municipalités, propriétaires privés, etc.
- développer le **soutien par les pairs** (pair-aidance), notion basée sur l'entraide et le tutorat. Le pair-aidant est une personne ayant développé une expertise dans un domaine et étant en mesure d'utiliser son expérience personnelle pour aider ses pairs,
- mettre en place une **plateforme de soutien ou Groupe d'entraide mutuelle (GEM)** : sous forme d'accueil de jour, il s'agit de permettre à des personnes de se rencontrer, d'échanger et de se soutenir ;
- encourager la création d'**associations d'auto-représentants**,
- mener une véritable **démarche d'évaluation et de prévention des risques**,

- prioriser **l'accès au SAVS** pour les personnes s'orientant vers ces nouveaux dispositifs,
- faire en sorte que l'établissement reste un **lieu ouvert de ressources et d'activités collectives**.

## RISQUES ET FACTEURS DE RÉUSSITE

Plusieurs points de vigilance existent, parmi eux :

- **l'apprentissage de la vie autonome et la gestion de la solitude**. Un projet interassociatif d'« école de la vie autonome », dont l'Adapei 69 serait partenaire, pourrait voir le jour. Les réseaux sociaux type WhatsApp pourraient également représenter des outils intéressants d'animation et d'appui,
- **le choix du quartier**, qui doit offrir mobilité, accès aux loisirs et à la culture, sécurité...
- **l'accès à des logements à un tarif raisonnable**, véritable casse-tête sur la Métropole de Lyon.

## SOUTENIR NOS ACTIONS PAR UN LEG OU UNE DONATION IMMOBILIÈRE



Ceux qui le désirent peuvent transmettre tout ou partie de leur patrimoine à l'Adapei 69 sous forme de legs ou donations, et permettre ainsi très concrètement le développement de ces nouveaux dispositifs d'habitat. L'Adapei 69 est totalement exonérée de droits de succession, ce qui signifie que 100 % de ce que vous léguerez à l'Association lui reviendra directement.

Contactez-nous : [relationsdonateurs@adapei69.fr](mailto:relationsdonateurs@adapei69.fr)



## FOCUS

### L'HABITAT INCLUSIF

L'habitat inclusif consiste selon la loi Elan en un mode d'habitat regroupé dans un périmètre très proche ou restreint, et repose sur un projet de vie sociale et partagée. Concrètement, la personne dispose d'un logement autonome complété d'un espace partagé mis à la disposition des habitants, dans un environnement sécurisé.

### DES PLACES « HORS LES MURS », POUR FACILITER LA TRANSITION

L'Adapei 69 souhaite soutenir les parcours vers l'autonomie par la création de dispositifs de transition. C'est l'objectif des 7 nouvelles places « hors les murs », déployées cette année et créées dans le cadre du Contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé avec la Métropole de Lyon en 2019 :

- Résidence Santy (Lyon 8) : 1 place Foyer d'hébergement et 1 place Domicile collectif ;
- Résidence Plurielle : 2 places Domicile collectif à Tassin-la-Demi-Lune et 3 places Domicile collectif sur le site du Verger à Caluire-et-Cuire.

Ces places hors les murs représentent pour les personnes accompagnées en Foyer d'hébergement ou Domicile collectif la possibilité d'expérimenter un projet de vie en logement autonome, avec un droit de retour essentiel.

Rattaché au domicile collectif Les Madeleines à Thizy-les-Bourgs, un appartement en colocation délocalisé a également été mis en place.



# Auto-détermination et pouvoir d'agir



## Encourager et soutenir

**Pour replacer les personnes au cœur de leur projet de vie, il faut les accompagner sur ce chemin, leur donner les moyens de faire des choix et d'être actrices de leur parcours...**

### C'est dit !

« Ce n'est pas possible de faire des choix si on nous oriente trop. »

► **Christine Frasile,**  
Résidence Plurielle et Esat Jacques Chavent

« Il ne faut pas dire « je ne peux pas », il faut essayer ! »

► **Nicolas Schmitt,**  
SAVS Pluriel, travailleur en Esat

### L'ADAPEI 69 ET L'AUTO-REPRÉSENTATION

L'auto-représentation, c'est le fait de se représenter soi-même et ses pairs, à travers des associations ou groupes de représentants.

L'Adapei 69, qui est par nature une association d'auto-représentants de familles, encourage depuis plusieurs années l'auto-représentation des personnes en situation de handicap : via les CVS (Conseils de la vie sociale), ou encore en inscrivant leur présence dans des instances diverses, par exemple au sein de la commission accessibilité et du comité de suivi du Projet associatif 2017-2022...

Et pourquoi pas prochainement au sein de leur propre association ?...

Tout est possible !

### DE QUOI PARLE-T-ON ?

L'**auto-détermination** se définit comme le fait pour une personne de prendre elle-même les décisions qui la concernent :

- selon ses préférences, valeurs et objectifs,
- sans interférence externe non justifiée,
- pour garder et augmenter sa qualité de vie,
- et pour augmenter le contrôle sur sa propre vie, c'est ce qu'on appelle le « pouvoir d'agir ».

Des décisions qui peuvent toucher tous les domaines de la vie : choix de l'horaire de repas du soir, participation à une sortie en toute autonomie en ville, départ en appartement...

### FAIRE DES CHOIX, ÇA S'APPREND !

L'auto-détermination nécessite un apprentissage, le plus tôt possible, pour faire des choix assumés, ainsi qu'un soutien extérieur. L'entourage a un rôle de facilitateur à jouer, sans pour autant « faire à la place de ».

L'Adapei 69 développe cette culture et souhaite proposer des formations à l'auto-détermination aux personnes accompagnées, aux professionnels et aux familles, pour aider les personnes à devenir expertes de leur propre vie !

L'auto-détermination est aussi un vecteur de prise de confiance important : les personnes osent plus s'exprimer, s'investissent davantage dans les projets, participent plus facilement à des événements, en établissement comme à l'extérieur\*.

### PRENDRE DES RISQUES POUR AVANCER

La prise de décision autonome est souvent source de questionnements,

voire de craintes. Pour les familles : « Nous voulons lui éviter de faire les mauvais choix et se mettre en danger »... Pour les professionnels aussi : « c'est notre rôle de le guider vers les bonnes décisions »... Pour les personnes en situation de handicap bien sûr : « je ne vais pas y arriver... ».

Ces interrogations sont naturelles, mais il faut **accepter une certaine prise de risques**, positifs et mesurés, ainsi que des erreurs, qui vont de pair avec l'apprentissage !



### COMMUNIQUER : LEVIER DU POUVOIR D'AGIR

Dans un contexte d'auto-détermination, l'accès à l'information et à la communication sont essentiels. Des outils peuvent être déployés, comme la **communication adaptée** et le **Facile à lire et à comprendre**, mais aussi simplement la mise en place de connexions WIFI dans les établissements où l'autonomie des personnes leur permet l'usage du téléphone et de l'internet.

### À lire également, en pages 14 et 15 de ce Bulletin :

« Nos vies, nos droits - Tous citoyens ! », un congrès organisé à Saint-Étienne sur l'autodétermination.

\* Source : séminaire de l'Unapei sur l'auto-détermination, intervention de Barbara Fontana-Lana, Département de pédagogie spécialisée, Université de Fribourg (Suisse)